



La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy

Introduction

Cet exposé porte sur le sujet du concours de la résistance 2011, sujet immense et complexe, avec une quantité de ramifications. Il s'appuie sur les acquis récents de l'historiographie consacrée à la répression. Il n'est pas question ici de revenir sur l'histoire de la Résistance. Pour tout complément d'information, se référer à deux ouvrages :

- Marcot François [dir.], *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont (coll. Bouquins), 2006.
- Douzou Laurent, *La Résistance. Une morale en action*, Gallimard-Découvertes, 2010.

Commençons par rappeler que l'histoire de la répression est marquée par quelques reconstructions mémorielles. Ces idées reçues sur la répression, liées à une méconnaissance de certains aspects, ou à des oublis et des dénis, s'expliquent par l'historiographie et le contexte d'écriture de cette histoire :

1. Tout d'abord, la dissociation faite entre la Wehrmacht et les forces policières allemandes, attribuant à l'armée allemande une image plus « propre » de la répression, à l'inverse de la Sipo-SD ;
2. L'oubli du poids du judéo-bolchevisme, centralité de la seule politique antisémite de Vichy. Dans les années 1970 et 1980, la lutte contre les communistes est mise de côté par l'historiographie, cette dernière dissociant antisémitisme et anti-communisme ;
3. La méconnaissance des massacres et des représailles de civils au printemps et à l'été 1944. Des études locales existent mais il manque une grande synthèse au niveau national. Cela reste donc un angle mort de l'historiographie.

En termes d'écriture de l'histoire, on peut distinguer trois grandes périodes dans la production historiographique, qui chacune ont leur propre contexte, reflet des préoccupations et des idéologies du moment :

1. Les années 1950-1960, ou la période du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale (CH2GM)

- * Pas de distinction claire faite entre la répression visant les résistants et celle visant les juifs, les travaux n'évoquent quasiment pas la singularité du génocide
- * Des études de fond, des enquêtes ont été lancées par le CH2GM : cartes de la souffrance, articles dans la revue du CH2GM
- * Peu de place accordée à Vichy, à sa responsabilité dans la répression (notamment dans sa politique antisémite et son rôle dans la persécution). La répression est vue essentiellement du côté des autorités d'Occupation.

2. Les années 1970-1980, ou le réveil des mémoires juives et la mise en avant de la responsabilité de l'État français dans la politique antisémite

* « Révolution paxtonienne »¹ : l'ouvrage de Robert Paxton, *La France de Vichy*, date de 1973. Il concerne essentiellement l'appareil d'État, le régime de Vichy, et non les Français sous Vichy, avec une sous-estimation du poids de l'Occupation

* Les études sur la répression des résistants sont reléguées au second plan, voire même abandonnées

* Un glissement, remarqué par Annette Wieviorka, s'opère durant cette période : le symbole de la déportation n'est plus Buchenwald, mais Auschwitz.

3. Dans les années 2000 : un profond renouvellement historiographique

* des travaux sur la déportation de répression menés par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation ont abouti à la publication d'un livre-mémorial, en lien avec l'Université de Caen (une opportunité car les archives du ministère des Anciens Combattants se trouvent sur place). De nombreux mémoires et travaux de recherche (maîtrises, DEA, M1-M2) sont dirigés par Jean Quellien au sein du Centre de recherche d'histoire quantitative (CRHQ).

* le développement des travaux sur la répression : Denis Peschanski sur la traque des FTP-MOI, puis sur l'internement (étude globale et pionnière), Thomas Fontaine sur les déportations de répression, Cédric Neveu sur l'Alsace-Moselle, Laurent Thiery sur le Nord-Pas-de-Calais, Gaël Eismann sur le *Militärbefehlshaber in Frankreich (MBF)*.

Ces travaux permettent une révision historiographique du thème de la « légende » de l'armée propre, « correcte », construite rétrospectivement par les responsables du MBF, en opposition à la Sipo-SD. On verra que le MBF prend en charge la sécurité et le maintien de l'ordre après juin 1942. Mais en réalité, le MBF dispose de marges de manœuvre importantes et a pris des initiatives en termes de répression (comme l'exécution d'otages), indépendamment des ordres du Reich (G. Eismann)

* les travaux allemands sur la Wehrmacht, ses crimes et la remise en question de son image « propre » (A. Meyer, S. Prauser sur l'occupation allemande en Italie). Ils ont donné lieu à un débat public en Allemagne, avec une exposition « Les crimes de la Wehrmacht à l'Est ». Cette dernière distingue paradoxalement le front de l'Est et celui de l'Ouest, plus « correct » (y compris chez des historiens comme P. Lieb).

Problématique : elle s'articule autour de l'étude de la répression en lien avec les représentations de la Résistance. Ainsi, elle mobilise les connaissances des deux points de vue et engage la prise en compte des représentations réciproques.

I – Tableau d'ensemble des acteurs de la répression et des dispositifs répressifs : Qui ? Où ? Quand ?

II – Répression et Résistance : du côté des acteurs de la répression.

Qui réprimer ? Quoi ? Comment ? En fonction de quelles représentations de la Résistance ? Quels sont les objectifs visés ? Quelles idéologies sous-tendent la répression ? Quelles évolutions sont observables au cours de la période ?

III – Résistance et répression : du côté de la Résistance.

Quelles sont les conséquences de la répression sur la clandestinité et sur le fonctionnement de la Résistance ? Quel est l'horizon d'attente et le vécu des résistants ? Quels aspects

¹ L'expression est d'Henry Rousso.

symboliques et identitaires accompagnent la répression ? Quel impact sur l'environnement social ?

Nota bene : cet exposé sur la répression s'appuie très largement sur les travaux et les ouvrages récents de Thomas Fontaine et de Gaël Eismann, ainsi que sur les actes du colloque de l'Université de Caen consacré à la répression en 2005, et publié en 2007. Nous renvoyons aux références bibliographiques précises proposées à la fin de ce document. En annexe de ce document, on trouvera également une bibliographie indicative plus complète ainsi qu'un lexique des organes, administrations et services de la répression.

I – Tableau d'ensemble des acteurs de la répression et des dispositifs répressifs

1) *Une France morcelée après les armistices de juin 1940*

Quelques rappels sur l'état de la France après la défaite et sur les clauses de l'armistice qui conditionnent et organisent l'occupation du pays :

- **Bilan humain en juin 1940** : environ 90000 soldats français morts, 200000 blessés, 1,85 million de prisonniers en juin 1940, 8 millions de personnes sur les routes de l'exode (presque ¼ de la population française)

- **Armistice** : signé avant la mise en place du régime de Vichy (10 juillet 1940), il n'engage pas encore la collaboration (qui commence avec l'entrevue de Montoire le 24 octobre 1940).

- **Conditions et conséquences de l'armistice** : signé avec l'Allemagne le 22 juin 1940 et avec l'Italie le 24 juin 1940. Le territoire national est partiellement occupé et morcelé, mutilé entre de multiples zones et secteurs géographiques avec des autorités politiques et militaires différentes (voir la carte des zones extraite de Gaël Eismann, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Tallandier, 2010, p. 11).

- **Découpage du territoire** : en comptant les superpositions (zone occupée, zone interdite) et en tenant compte des évolutions de la chronologie (invasion de la zone sud en novembre 1942), on peut dénombrer en tout 8 secteurs géographiques avec des situations d'occupation différentes :

1. Zone occupée par les Allemands : occupe les 3/5^{ème} de la métropole, avec les côtes de la Manche et de l'Atlantique. Ce sont des territoires qui présentent des richesses économiques, exploitées prioritairement par les occupants. Cette zone est administrée par le MBF (Otto von Stülpnagel)
2. Zone dite « libre » : administrée par le gouvernement de Vichy, séparée de la zone occupée par une « ligne de front » ou « ligne de démarcation »
3. Zone italienne à la frontière, qui regroupe une quinzaine de communes (Alpes-Maritimes notamment)
4. Zone rattachée au *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich* (MBB) de Bruxelles : le Nord et le Pas-de-Calais (général von Falkenhausen)
5. Trois départements annexés d'Alsace et de Moselle formant deux *Gau* : *Gau Oberrhein* (Gauleiter : Robert Wagner) et *Gau Westmark* (Gauleiter : Joseph Bürckel)
6. Zone dite « interdite » : aucun retour des réfugiés de l'exode n'y est autorisé, regroupe 17 départements à l'intérieur de la zone occupée (jusqu'à la frontière suisse, avec une grande partie de la Franche-Comté)
7. Zone côtière interdite du Nord aux Pyrénées, créée à l'été 1941
8. Zone d'occupation italienne à l'Est du Rhône (régions de la Résistance R1, R2) et Corse après l'invasion en zone sud, jusqu'en septembre 1943.

- La situation de la Franche-Comté :

1. Territoire de Belfort, Haute-Saône, Doubs et Jura-Nord : appartient à la zone occupée / zone interdite
2. Jura-Sud fait partie de la zone sud, avec comme enjeu la ligne de démarcation et la frontière suisse. Correspond à la région R1 de la Résistance.

- Le morcellement du territoire français entraîne des systèmes d'occupation très différents

2) *Qui réprime ? Les acteurs de la répression et les dispositifs répressifs*

Voir annexe 2 : lexique des termes et sigles avec distinctions entre occupants et Vichy / entre administrations-organismes et services

Il faut distinguer deux groupes d'acteurs dont les objectifs sont souvent convergents mais qui agissent selon des politiques parfois différentes. Cela se traduit parfois par un manque d'unité dans les décisions prises. Il faut, en outre, tenir compte de la collaboration de Vichy, et de l'évolution de la guerre.

a) Les Allemands

Les forces de répression allemandes sont présentées en distinguant, pour la commodité du propos, militaires et policiers-politiques. Au préalable, rappelons la vision rétrospective reconstruite par les responsables du MBF qui attribuent les exactions, les crimes et la violence aux policiers (RSHA-Sipo-SD). G. Eismann montre que le MBF a pris l'initiative des exécutions massives en 1941, et a accompagné la radicalisation de la répression en 1943-1944. On est loin de l'image de l'armée propre.

- Les militaires

1. Le MBF jusqu'à l'été 1942 : Il détient le pouvoir exécutif en zone occupée, mène une politique de « sécurité et de maintien de l'ordre » et de surveillance administrative (de Vichy) (G. Eismann). Le MBF est davantage motivé par des objectifs politiques qu'idéologiques : il faut assurer la sécurité des troupes et faciliter l'exploitation économique de la France. Le MBF est dirigé par Otto von Stülpnagel puis son cousin, Carl von Stülpnagel.

Il dispose pour réprimer de la *Feldgendarmarie* et de la *Geheime Feldpolizei* (GFP). Ce sont des militaires qui détiennent les fonctions de police, de maintien de l'ordre et de police criminelle (GFP). La GFP enquête sur les attentats et les groupes de résistance.

Les *Feldkommandanturen* représentent le MBF au niveau départemental avec des compétences judiciaires autonomes et une fonction de surveillance administrative (préfet)

2. *L'Abwehr* : service de contre-espionnage (relevant de l'OKW) qui recueille nombre de renseignements ; est à l'origine de nombreuses arrestations en zone occupée jusqu'en 1942 (réseau du « musée de l'Homme », Combat-zone-Nord).

- les services policiers, politiques, diplomatiques

3. Le HSSPF (*Höherer SS- und Polizeiführer in Frankreich*) : commandement supérieur de la SS et de la police en France sous l'autorité de l'Office central de la sécurité du Reich (RSHA) dirigé par Heydrich. En France, le RSHA est installé en mai 1942 et dirigé par Karl Oberg avec son adjoint Helmut Knochen. Ils prennent en charge à partir de l'été 1942 l'essentiel des décisions en matière de répression.

Son objectif n'est pas le « maintien de l'ordre et sécurité » mais un programme politique qui vise les « ennemis du Reich » : communistes, juifs, francs-maçons.

4. La Sipo-SD : avec une de ses composantes, la Gestapo, police de sécurité. Elle absorbe après l'été 1942 la GFP.

Ordre de grandeur des effectifs militaires et policiers allemands en France :

Les troupes de sécurité et de maintien de l'ordre s'élèvent à 100000 hommes fin 1941, puis à 200000 en 1943.

A ce chiffre, il faut ajouter les troupes d'opération en 1942-1943 soit 400000 hommes, effectifs montant à 1 million début 1944.

b) Vichy

Le régime de Vichy se caractérise par quelques obsessions : maintenir l'ordre, affirmer sa souveraineté dans une surenchère avec les occupants, réprimer « l'anti-France » et l'ennemi intérieur (idéologie de la Révolution nationale : répression et exclusion).

La police est essentielle à l'État français pour assurer son pouvoir, affirmer son autorité, d'autant plus que Vichy n'a presque plus d'armée (réduite à 100000 hommes) :

« C'est à la police que l'État, ébranlé dans ses assises sociale et politique, aux deux tiers occupés, devra son redressement national » (note ministérielle de juillet 1940 citée par Jean-Marc Berlière, « Les "polices" de l'État français : genèse et construction d'un appareil répressif » in La répression en France, op. cit., p. 109)

D'où le choix de la collaboration policière : le régime de Vichy est demandeur car il a une convergence d'objectifs et de priorités avec l'occupant en matière de répression. Cette collaboration se traduit par la signature des accords Oberg-Bousquet (secrétaire général de la Police) en août 1942 : elle s'inscrit autant dans la répression de la Résistance que dans l'arrestation et la déportation des juifs. Puis en décembre 1943, Bousquet est remplacé sous pression allemande par Joseph Darnand, chef de la Milice et secrétaire général au maintien de l'ordre.

Les polices :

1. Création de « polices d'occasion » ou auxiliaires, partisans et idéologiques (Berlière) : le SPAC (service de police anti-communiste), la PQJ (police aux questions juives), le service des sociétés secrètes (SSS), etc.
2. Une « Police nationale », déclinée sur le plan régional avec la formation d'une force de maintien de l'ordre, les GMR
3. La Préfecture de police de Paris (PP) avec ses brigades spéciales (BS) qui traquent les groupes de résistance (ex : le groupe FTP-MOI Manouchian)

La **gendarmerie** (Voir les travaux d'Emmanuel Chevet)

La **Milice** avec la Franc-Garde, est créée en janvier 1943, et constitue une force supplétive des Allemands (répression du maquis des Glières). Elle marque la radicalisation et la dérive de l'État policier vichyste (Joseph Darnand placé à la tête du service du Maintien de l'Ordre). Liées à la Milice car c'est elle qui en nomme les juges, les Cours martiales exercent une justice expéditive contre les résistants.

Ordre de grandeur des effectifs vichystes : en comptant la gendarmerie, les GMR et la police, on atteint 120000 hommes. Chiffre auquel il faut rajouter les 30000 adhérents de la Milice (dont 7000 dans la Franc-Garde).

3) *Le cas de la Franche-Comté*

En zone Nord

Pour Vichy : Préfecture, police, gendarmerie

Pour les Allemands :

- des troupes d'opération en permanence, surtout à Besançon où un état-major de division est installé dans les locaux de l'actuelle Cité universitaire de Besançon. Des troupes sont présentes également à Dole et à Belfort. Les effectifs ont varié de façon considérable, selon les exigences de la guerre (maintien de l'ordre en 1940 puis envois sur le front russe). Les chiffres atteignent leur maximum à la fin de l'année 1940, avec probablement plus de 2000 hommes à Besançon. Suite au repli de l'été 40, le nombre fluctue.

- des troupes d'occupation, dont l'organisation a varié dans le temps avec:

- Des *Feldkommandantur* (FK) (principalement à Besançon, Belfort et Vesoul, échelon inférieur les *Kreiskommandantur* (KK)). Relevant des FK, les forces de répression essentielles sont les troupes de *Feldgendarmerie* (FG), une centaine d'hommes dans chaque FK. Elles mènent les opérations de maintien de l'ordre avec une section de policiers qui luttent contre les résistants.
- Une antenne de la *Sipo-SD* installée à Besançon depuis l'été 1942. Elle dépend de Dijon et compte quelques dizaines d'hommes.
- Des éléments de *l'Abwehr* viennent travailler à Besançon depuis Dijon, sans installation autonome en Franche-Comté

A Besançon, la *Feldkommandantur* s'installe à la Cité administrative de Chamars et la *Feldgendarmerie* au commissariat de police (actuelle Présidence de l'Université).

En zone nord, la lutte contre les résistants est donc assurée pour l'essentiel par la *Feldgendarmerie* et la *Sipo-SD*, en concurrence émulative.

En zone sud (Jura-sud)

Force de Vichy : aux forces de police et de gendarmerie, il faut ajouter la **milice** et particulièrement sa branche armée les Francs-Gardes. Cela correspond à quelques centaines de personnes opérationnelles. Mais les relations ne sont pas bonnes entre Milice et Préfecture/polices françaises, les miliciens n'hésitant pas à participer à des opérations de représailles aux côtés des Allemands

La milice est autorisée en zone nord en juin 1944, elle s'installe à Besançon après le 5 juin 1944. De part cette date tardive, elle n'a pas le temps d'avoir un recrutement et un rôle important. En revanche le PPF (Parti populaire français), installé principalement dans le Doubs, fournit des dénonciateurs et parfois des auxiliaires aux Allemands.

Forces allemandes : les troupes sont moins nombreuses qu'en zone nord. Il s'agit de l'État-Major de liaison 711, installé à Lons-le Saunier à la Caserne Michel.

Le Jura a subi des opérations de représailles contre le maquis en avril (opération *Frühling*) et en juillet 1944 (opération « *Treffenfeld* »), menées par la 157^{ème} division de réserve (« armée Vlasov », basée à Aix-les-Bains), en coopération avec les troupes d'opération du Jura, de la *Sipo-SD* de Dijon et de Lyon.

- Les dispositifs et appareils répressifs sont mis au service d'objectifs, d'idéologies et de visions de l'ennemi, dont fait partie la Résistance.

II – Répression et Résistance : du côté des acteurs de la répression

La majorité des historiens soulignent une convergence entre Allemands et Vichy dans la vision d'ensemble de l'ennemi, qui mêle globalement, sur l'ensemble de la période de l'Occupation, objectifs de maintien de l'ordre (lutter contre le danger) et représentations idéologiques de la figure de l'ennemi.

D'où la nécessité de tenir compte de ces **objectifs** et de ces **représentations** de l'ennemi pour saisir les victimes, les formes et la chronologie des politiques répressives.

1) Objectifs, représentations et idéologies

Du point de vue de Vichy :

L'idéologie de Vichy obéit à une logique d'exclusion (D. Peschanski), consubstantielle à l'État français. Pour donner une explication à la défaite, Vichy développe l'idée de décadence représentée par « l'anti-France » : étrangers, juifs, francs-maçons, communistes, « ennemis intérieurs » auxquels s'ajoutent avec le temps les « gaullistes », avec un intérêt moindre jusqu'en 1942 pour les mouvements non-communistes, en zone sud.

Pour les juifs, la logique d'exclusion va rejoindre la logique d'extermination et de déportation des Allemands en 1942.

Autres logiques de Vichy : affirmation de la souveraineté de l'État ; collaboration croissante ; zèle, anticipation et lutte contre la menace bolchevique (Laval croit à la victoire allemande, à l'Europe allemande et à la lutte contre le bolchevisme).

Du côté des occupants :

Pour le MBF : la politique répressive contre les résistances entre dans une politique plus globale de « maintien de l'ordre et de sécurité » (G. Eismann) avec surveillance de l'appareil administratif français (Vichy).

Il faut revenir sur la dissociation faite entre militaires du MBF, qui auraient été imperméables à l'idéologie nazie, et les nazis de la Sipo-SD. G. Eismann remet très largement en question cette vision reconstruite et montre au contraire qu'il y a imprégnation, intériorisation du système de représentation nazie par les hommes chargés de la répression :

Le personnel du MBF « *partageait une vision du monde largement perméable au système de représentation nazi* » (Gaël Eismann, *Hôtel Majestic, op. cit.*, p. 109)

L'objectif de « maintien de l'ordre » se nourrit notamment du poids de la lutte contre le « judéo-bolchevisme » ainsi que du vieux « mythe du franc-tireur ». Ce thème est adossé à une vieille représentation du « franc-tireur » qui remonte aux deux guerres de 1870 et de 1914-1918. Les résistants sont associés à des « francs-tireurs » et, selon leur interprétation restrictive, les Allemands considèrent que les « francs-tireurs » ne correspondent pas aux critères militaires conventionnels établis par la convention de La Haye (1907). Le caractère illégitime de leur combat justifierait les crimes de guerre.

« [...] si la plupart des membres du [...] MBF ne partageaient probablement pas l'antisémitisme radical-völkisch des hommes de la Sipo-SD, reste que la lutte contre le "judéo-bolchevisme" [...] n'était pas seulement une notion guerrière de la propagande nationale-socialiste, qu'ils auraient utilisée avec scepticisme,

mais bien une idée profondément ancrée chez eux, devenue une simple évidence. » (G. Eismann, *op. cit.*, p. 111-112)

Le poids du judéo-bolchevisme se renforce après l'invasion de l'URSS et les premiers attentats communistes, et agit comme un prisme déformant en globalisant la vision de la guerre (danger à l'est reporté à l'ouest) : voir Pierre Laborie, *Les mots de 39-45*.

Pour l'occupant, il y a donc un objectif et une vision du monde qui orientent les visions de l'ennemi. De fait, ils définissent les cibles privilégiées, et surtout établissent une hiérarchisation en fonction du danger, une vision de l'ennemi extensible dans le temps : juifs, communistes, gaullistes, etc.

Deux formes d'action sont principalement ciblées par la répression, le renseignement et la lutte armée, qui sont d'ailleurs réprimés très tôt.

- les « mouvements gaullistes » sont surveillés mais ils suscitent une inquiétude moindre ; ils sont perçus comme inoffensifs jusqu'en avril-mai 1941
- en revanche, l'inquiétude est plus grande à l'égard des communistes, dont la menace est jugée plus importante

Avec le temps, les cibles et les victimes s'élargissent : juifs, communistes, gaullistes, « Terroristes » / « franc-tireur », « Bandes terroristes », environnement social des maquis dont les populations civiles sont jugées « complices ».

2) *Chronologie et formes de la répression*

Thomas Fontaine distingue cinq grandes périodes, et ne dissocie pas la répression des politiques antisémites (voir son article « Répression et persécution en France. 1940-1944 »). Selon lui, il y a accumulation, superposition et diversification des procédures répressives et des moyens répressifs :

1. Juin 1940-été 1941 : répression essentiellement judiciaire

C'est au cours de cette période que se met en place un arsenal répressif contre les premiers actes de résistance.

En zone occupée, le MBF procède à un internement administratif (fort de Romainville). La politique judiciaire passe par les tribunaux militaires traditionnels allemands, avec un durcissement rapide.

Qui sont les victimes ? Ceux qui commettent des actes hostiles et isolés à l'occupant (sabotages, coupures de lignes téléphoniques), les mouvements « gaullistes », les personnes tentant de rejoindre l'Angleterre, les militants du parti communiste (en aide au régime de Vichy).

Quelles sont les peines prononcées ? Entre juin 1940 et juillet 1941, les tribunaux militaires allemands prononcent 160 peines de mort, dont ¼ seront exécutées (voir les exemples donnés par T. Fontaine). Parmi ces premières victimes, on retrouve le cas du procès du réseau Nemrod en mai 1941 ou encore **en Franche-Comté, l'exemple de Marius Vallet, fusillé à la Citadelle le 28 avril 1941.**

2. Été 1941 – automne 1942 : radicalisation de la répression et question des otages

L'invasion de l'URSS le 22 juin 1941 marque l'entrée des communistes dans la lutte armée. Avec elle se radicalise la répression militaire allemande, dont l'arsenal répressif s'étoffe et se développe : la répression judiciaire se renforce et s'accompagne de la politique des otages. De plus, on note un renforcement de la collaboration active de Vichy, avec la création des Brigades Spéciales et la signature des accords Oberg-Bousquet de l'été 1942.

Sévérité judiciaire et mise en place du décret Keitel (NN) :

* le développement des réseaux et des mouvements de résistance, en zone occupée, se traduit par l'augmentation des arrestations. A partir du printemps 1941, les jugements des tribunaux se multiplient, ainsi que les condamnations à mort : 500 peines sont prononcées et les $\frac{3}{4}$ sont exécutées entre août 1942 et mai 1942. De plus en plus, les procès se déroulent en Allemagne (déportation judiciaire) avec des peines de prison purgées dans des *Zuchthaus*. 1500 départs vers l'Allemagne ont lieu entre juillet 1941 et novembre 1942

* criminalisation des résistants : c'est le début des procès-spectacles au service de la propagande (Maison de la Chimie, Palais-Bourbon)

* mise en place de la procédure NN (*Nacht und Nebel*) par le décret Keitel, en décembre 1941 : déportation en Allemagne puis condamnation par un tribunal civil ou militaire allemand (Cologne, Sarrebrück, Trèves). Cette procédure vise à faire disparaître les résistants et éviter les procès révélant leur existence.

Politique des otages : Elle change d'échelle en s'orientant vers des mesures de répression collective, avec des exécutions d'otages sans jugement. En septembre 1941 se met en place un « code des otages », avec l'idée de faire des « victimes expiatoires » suite aux attentats contre des Allemands (métro Barbès, Nantes, Bordeaux). Les juifs, les communistes et les gaullistes sont visés. Parallèlement des déportations massives s'organisent vers l'Allemagne, s'ajoutant ainsi aux déportations judiciaires et aux déportations NN. Là se passe le tournant idéologique « judéo-bolchevique » du MBF. Désormais un lien étroit se noue entre la répression et les débuts de la « solution finale ».

Été 1942 : C'est le moment où s'opère le transfert de compétences de l'exécutif des militaires vers les policiers, c'est-à-dire au HSSPF (RSHA et Sipo-SD). De fait, les politiques répressives vont se superposer : répression judiciaire et procès, représailles et otages. La politique des otages est progressivement abandonnée en septembre 1942 par crainte des réactions de l'opinion. Les déportations massives sont alors privilégiées.

3. Décembre 1942 – septembre 1943 : déportations de répression massives

Caractère multiforme de la répression : la procédure NN dans les camps de concentration et les déportations judiciaires dans les prisons du Reich se poursuivent, de même que les rafles (Marseille en janvier 1943) avec la collaboration de Vichy. L'ensemble de ces déportations massives devient systématique car le besoin de main-d'œuvre grandit dans les camps de concentration en Allemagne. Les victimes de la répression ne passent plus par les prisons du Reich, mais arrivent directement dans les camps de concentration (voir l'exemple de Charlotte Delbo et du convoi du 24 janvier 1943 à Auschwitz).

4. Septembre 1943 – été 1944 : déportations systématiques et violences contre les populations civiles

Convois massifs et réguliers : Les déportations sans jugement sont décidées et systématisées par la Sipo-SD, notamment avec l'augmentation des arrestations de résistants : des convois

très importants partent des camps français (ex : camp de Royallieu, à Compiègne) vers Buchenwald, Mauthausen, Neuengamme. Avec le débarquement, les convois partent directement du lieu d'emprisonnement vers les camps (**exemple le 24 juin 1944, 256 déportés partent de Besançon vers Dachau**)

Maintien des autres procédures répressives : la politique des otages est réactivée à l'automne 1943, les déportations NN et de personnalités-otages se poursuivent, les procès et exécutions s'intensifient (ex : les **fusillés de la Citadelle le 26 septembre 1943** ; le procès de l'Affiche rouge et l'exécution du groupe Manouchian en février 1944)

Massacres et représailles : avec le développement des maquis, la « lutte contre les bandes » et la « guerre contre les francs-tireurs » deviennent prioritaires. Elle est étendue à l'Ouest par le commandement militaire : Sipo-SD, troupes de la Wehrmacht et Milice (acharnement de Vichy) répriment de concert. Ainsi s'expliquent les massacres des résistants et ceux de populations civiles au printemps 1944 : dans l'Ain (opération « Korporal »), en Dordogne et en Corrèze (« Brehmer »), dans le Jura (« Frühling »), à Ascq (Nord) le 2 avril. D'autres massacres ont lieu après le débarquement, à l'été 1944 : Tulle, Oradour, Jura (en juillet opération « Treffenfeld »), Vercors (juillet). Les populations civiles sont considérées comme complices par les Allemands.

5. Fin de l'Occupation, août-novembre 1944

Déportations massives depuis les grandes villes : départs de Toulouse et Bordeaux en août 1944, de Paris, de Lille et de **Belfort en septembre et octobre. Le dernier convoi part de Belfort le 17 novembre 1944 (front occidental stabilisé au sud des Vosges)**. Les déportés transitent vers le camp de Natzweiler.

Massacres de civils et de résistants en août et septembre 1944 : Saint-Genis Laval (banlieue de Lyon) le 19 août 1944, Maillé le 25 août 1944, Autun le 8 septembre. La **Franche-Comté est particulièrement concernée par ces massacres tardifs (ligne de front) : Étobon en Haute-Saône le 27 septembre 1944 (39 tués), Banvillars (10 octobre 1944), Présentevillers (28 octobre 1944)**

Rappelons qu'aucun bilan précis de ces massacres n'est établi, faute de synthèse nationale. Cela reste un angle mort de l'historiographie.

➤ Le sort des populations civiles est mêlé à celui des résistants : ainsi il participe d'une communauté de souffrances et de l'identification à ce que représente la Résistance. Quelle est la fonction de la répression dans la construction de la Résistance ?

III – Résistance et répression : du côté de la Résistance

Quelques pistes, quelques idées effleurées, esquissées : la répression est une composante essentielle de l'identité de la Résistance, elle a nourri dès la clandestinité un imaginaire puissant.

Cette dernière partie reviendra sur la fonction de la répression dans la construction identitaire de la Résistance, sur les conséquences de la répression dans le fonctionnement des organisations de résistance, sur la répression comme horizon d'attente et comme vécu, enfin sur la résistance en prison et en déportation.

Cela permet à l'historien de s'intéresser à l'avant / pendant / après la répression, et à ses conséquences, aux solidarités en prison et en dehors de la prison.

Ce regard, du côté de la Résistance, permet une autre approche de l'histoire de la répression moins « froide » : elle prend en compte sa dimension culturelle, sociale et anthropologique.

Les sources sont abondantes : la presse clandestine, les correspondances et lettres de fusillés, les journaux personnels de prison (Bertrand d'Astier de la Vigerie, Honoré d'Estienne d'Orves, Agnès Humbert, etc.), les témoignages, les écrits, les romans, les films produits au moment de la Libération et après-guerre (*L'armée des ombres* de Jean-Pierre Melville, où la répression est particulièrement présente), les monuments dispersés dans les campagnes (inscriptions géographiques, locales, qui montrent la proximité de cette mémoire), la presse locale.

1. La répression comme horizon d'attente

L'arrestation, la peur de l'arrestation, la vie traquée, la clandestinité, la question de la durée de vie, l'horizon de la mort (voir article de Pierre Laborie dans le *Dictionnaire de la Résistance*), la question de la torture, tout cet ensemble constitue l'horizon d'attente du résistant.

Sur cet aspect, voir les articles anthropologiques du *Dictionnaire de la Résistance*, ainsi que les textes de Jacques Bingen sur la conscience aiguë d'une durée de vie limitée (publiés dans les ouvrages de Laurent Douzou).

2. Résister en prison, en déportation : une autre résistance

- Des solidarités fortes s'organisent avec les familles à l'extérieur, et à l'intérieur des prisons (voir le journal d'Agnès Humbert, comme l'exemple des *Marseillaise* chantées au moment du départ des condamnés à mort). Un soutien moral et une solidarité des mouvements de résistance sont portés par les services sociaux qui prennent en charge les familles (COSOR – Comité des œuvres sociales de la Résistance- du père Chaillet). L'étude des services sociaux de la Résistance constitue aussi un angle mort de l'historiographie.
- La résistance passe aussi par l'écriture, le témoignage. Elle permet de relater la nature des solidarités en déportation

Voir les écrits de Germaine Tillion (le *Verfürgbar aux enfers*, une écriture de résistance à l'intérieur du camp de Ravensbrück)

3. Conséquences de la répression sur les organisations de résistance : démantèlement, adaptation, réorganisation, abandon

Les réseaux sont immédiatement réprimés par les Allemands, et sont de fait très vite vulnérables.

Ex : le réseau Alliance compte 3000 membres ; parmi eux, 1000 sont arrêtés, et 413 sont déportés ou exécutés (exécution au Struthof en septembre 1944).

Ex : le réseau du « musée de l'Homme », décrit par Julien Blanc.

La répression accrue en zone sud au printemps 1943 a accéléré l'unification. La répression et les coups de filet sont toujours de véritables catastrophes pour les organisations de résistance, au-delà de l'inquiétude sur le sort des personnes arrêtées.

4. L'expérience de la répression dans la construction identitaire de la Résistance

La répression apporte un prestige aux résistants arrêtés et emprisonnés. Une véritable martyrologie se met en œuvre autour des fusillés (les fusillés de Châteaubriant entraînent un processus d'identification et de représentation symbolique). Les dernières lettres des condamnés à mort sont reproduites dans la presse clandestine (ex : lettre d'Henri Fertet). Elles apportent une dimension légendaire, un imaginaire à la Résistance et participent aussi de l'affirmation de la singularité du combat résistant :

"L'Histoire, un jour, dira ce que furent les chefs, les cadres, les soldats de la Résistance. [...] Mourir face à l'ennemi, faire payer chèrement sa peau, c'est le lot des soldats guerriers. Risquer chaque jour, chaque nuit, pendant des semaines, des mois, la prison, le poteau, c'est le lot des soldats de la Résistance. [...] Vivre inconnu, souvent isolé, toujours sans gloire, c'est l'honneur qui revient à tous nos militants. Ils n'ont comme ruban, comme galon, comme renommée que le néant. [...] Ils sont, pour la France meurtrie : "LES INCONNUS". » (Combat, janvier 1943)

Sur la singularité de la mort, voir le très bel article de Pierre Laborie dans le *Dictionnaire historique de la Résistance*.

5. Répression, représailles et rapport à la violence : questions éthiques

En 1944, lorsque la répression change d'échelle et touche aussi sans distinction, résistants, maquisards et populations, se posent pour les mouvements de résistance de profondes questions éthiques sur leur responsabilité civile. Des interrogations lourdes sur les seuils et les limites de la violence se font jour. Des débats intenses ont lieu sur les conséquences des actions (choix de Guingouin à Limoges, et d'Alban Vistel à Lyon, de ne pas provoquer l'insurrection des grandes villes), malgré des débordements réels.

Les résistants ne souhaitent pas reproduire les méthodes de l'ennemi (en opposition à l'accusation de « terrorisme » proférée par Vichy et les Allemands, la Résistance ne veut pas être définie comme du terrorisme). Cette idée de ne pas consentir à la violence est une question complexe, loin d'être manichéenne, et elle renvoie à l'idée d'une guerre autre menée par les résistants. La question revient au moment de l'épuration.

"Le touriste qui se hasarderait, en ce bel été ensoleillé, dans nos montagnes du Jura, emporterait de son voyage une vision d'horreur. De nombreux villages, hier coquets, fleuris, vibrant de cris d'enfants et de rires de jeunes filles, ne sont plus que des pans de murs croulants et calcinés, sous lesquels on entrevoit des carcasses de lits ou d'ustensiles divers, tordus par l'incendie. [...] La guerre ! N'est-ce pas cela et rien que cela ? Et celle que nous impose un adversaire sans humanité n'est-elle pas particulièrement révoltante ? [...] Faut-il trembler de peur, fuir en courbant l'échine sous l'averse de fer et de feu ? Ne vaut-il pas mieux, frémissant d'une noble indignation, saisir les armes avec virilité, faire front à la sauvagerie et rétablir le règne de la liberté, de la justice et de la fraternité ? Imprégné des vertus ancestrales, un vrai Comtois ne s'abandonne pas aux gémissements

impuissants et dégradants. Soyez dignes de vos aïeux : tous debout pour bouter l'ennemi hors de France et tuer la guerre, cette chose ignoble...." (La Libre Comté, août 1944, « La guerre, cette chose ignoble »)

6. Résistance, représailles et populations

Pour les Allemands, les populations sont considérées comme complices.

P. Laborie, R. Kedward, F. Marcot ont insisté sur l'ambivalence des populations civiles face aux maquis et aux représailles. Si la peur des représailles est réelle chez les populations environnant les zones de maquis, globalement, les civils manifestent des solidarités objectives, directes ou indirectes, et ce malgré les menaces (ex : tombes fleuries des fusillés de la Citadelle à Besançon, enterrement à Poligny de P. Kœpfler, mais aussi en Corrèze, dans le Limousin, etc.). La répression et les représailles ont un effet inverse : ils orientent la population vers une adhésion et une identification à ce que représente la Résistance, créant une communauté de sort à travers les souffrances partagées.

Cette identification symbolique renvoie à la définition de la Résistance : la Résistance est un phénomène social.

Elle pose aussi la question de la pertinence heuristique de la notion de « mythe résistancialiste » (voir Pierre Laborie dans *Les mots de 39-45*).

Conclusion : Bilan de la répression

Voir le texte de François Marcot dans la brochure nationale du concours sur les difficultés à établir un bilan fiable et précis, et qui renvoient notamment à la définition de la répression de la Résistance : résistants *stricto sensu* (réseaux, mouvements, maquis) ou faut-il prendre en compte les actes isolés et les victimes de représailles collectives ?

1. Déportés par mesure de répression : plus de 89000 déportés, dont 65000 relevant du MBF et du MBB ; parmi eux, les 2/3 sont arrêtés pour faits de résistance dans les motifs d'arrestation, soit au total 45000 résistants déportés. **18000 à 20000 sont morts.**

2. Fusillés, otages, condamnés à mort par les tribunaux allemands, cours martiales de Vichy et « mesures d'expiation » (septembre 1941-octobre 1943) : 3435 victimes en zones nord et sud, 513 en Nord-Pas-de-Calais (NPDC), 100 (?) pour la Moselle, chiffre inconnu pour l'Alsace. Au total, environ **4000 personnes** sur tout le territoire.

3. Victimes de représailles (« lutte contre les bandes ») : torture, exécutions sommaires (maquisards), massacres de civils : de **12000 à 15000** selon Peter Lieb, en y ajoutant 400 personnes dans le Nord Pas-de-Calais (sans compter les exactions de mai 1940).

Références bibliographiques

EISMANN Gaël, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée : 1940-1944*, Tallandier, 2010.

FONTAINE (Thomas), « Répression et persécution en France occupée (1940-1944) » in Online Encyclopedia of Mass Violence

<http://www.massviolence.org>

FONTAINE Thomas, *Déportations et génocide. L'impossible oubli*, Paris, Tallandier-FNDIRP, 2009.

La répression en France, 1940-1945, Actes du colloque international organisé par le Mémorial de Caen les 8, 9 et 10 décembre 2005, Université de Caen, 2007

LABORIE (Pierre), *Les mots de 39-45*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2006

LABORIE (Pierre), « 1944 : les logiques de répression de Vichy » in *La répression en France à l'été 1944*, Éditions électroniques de la Fondation de la Résistance, 2007

<http://www.fondationresistance.org>

MARCOT François (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance. Résistance intérieure et France Libre*, Paris, Robert Laffont, 2006.

Remerciements à François Marcot pour la Franche-Comté.

Cécile Vast, 25 novembre 2010